

Ecole de droit de la Sorbonne

Journée d'Etudes organisée par L'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES)



LA VULNERABILITE saisie par LES JUGES EN EUROPE

7 Décembre 2012

ATATATA

Collège de France – Salle RDC 3, rue d'ULM 75005 Paris

COMMUNICATION INTRODUCTIVE

10h Le concept de vulnérabilité

Marc-Henry Soulet, Professeur de sociologie à l'Université de Fribourg

I. LA VULNERABILITE SAISIE PAR LES COURS EUROPEENNES

Sous la présidence d'Emmanuelle JOUANNET, Professeur de droit international public à l'Université l'Ecole de droit de la Sorbonne

10h30 La vulnérabilité dans la jurisprudence communautaire Edouard DUBOUT, *Professeur de droit public à l'Université Paris XII*

11h **La vulnérabilité dans la jurisprudence conventionnelle** Samantha BESSON, *Professeur de droit international et européen à l'Université de Fribourg*

11h30 Débat

12h Déjeuner

II. LA VULNERABILITE SAISIE PAR LES COURS CONSTITUTIONNELLES

Sous la présidence de Marie-Bénédicte DEMBOUR, Professeur à l'Université de Sussex

14h30 La vulnérabilité dans la jurisprudence constitutionnelle espagnole

Ana Ovejero, Profesor titular à l'Université Carlos III (Madrid)

15h La vulnérabilité dans la jurisprudence constitutionnelle italienne

Franck Laffaille, Professeur à l'Université de Nancy 2

15h30 Débat – Pause Café

16h00 La vulnérabilité dans la jurisprudence constitutionnelle de la France et du Royaume-Uni

Charlotte Denizeau, Maître de conférences à l'Université Paris II

16h30 Débat

17h30 CONCLUSIONS

Loïc Azoulai, Professeur de droit public à l'Institut Universitaire de Florence

